



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Prévisions révisées : effet de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation

Dixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général présentant des prévisions révisées tenant compte de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation (A/54/623), et l'additif à ce rapport, qui contient des données actualisées (A/54/623/Add.1).
2. La réévaluation proposée des montants indiqués dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001¹ aurait pour effet de ramener le montant total des dépenses de 2 655 362 400 dollars à 2 561 966 100 dollars, soit une diminution nette de 93 396 300 dollars, et le montant des recettes de 370 435 700 dollars à 363 824 500 dollars, soit une diminution de 6 611 200 dollars. La diminution nette de 93,4 millions de dollars prévue au titre des dépenses se décompose en une baisse de 5,8 millions de dollars représentant les ajustements des propositions initiales recommandés par le Comité consultatif, une baisse de 92,8 millions de dollars découlant de la révision des hypothèses d'évolution des taux de change et une hausse de 5,2 millions de dollars correspondant à l'inflation.
3. Pour la première fois, le Secrétariat a tenu compte dans la réévaluation des ajustements recommandés par le Comité consultatif, sur lesquels l'Assemblée générale ne s'est pas encore prononcée. Le Comité a relevé une erreur dans le tableau faisant suite au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général (A/54/623). Sa recommandation concernant le transfert d'un poste P-2 du sous-programme 5 au sous-programme 1, à l'intérieur du chapitre 11A (Commerce et développement), ne devrait pas y figurer puisqu'elle n'a pas d'incidence financière. Toutefois, cette erreur est sans conséquence pour les révisions qu'il est proposé d'apporter au projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.
4. Comme indiqué aux paragraphes 1 à 3 de l'additif au rapport du Secrétaire général (A/54/623/Add.1), la réévaluation initiale faisant l'objet du rapport reposait sur les

données dont on disposait en novembre 1999, alors que les chiffres actualisés figurant dans l'additif ont été établis à partir des taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies pour décembre 1999 et tiennent compte des variations concomitantes des indices d'ajustement.

1. Le Comité consultatif n'a aucun argument technique à opposer aux prévisions révisées établies par le Secrétaire général pour tenir compte de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation; en conséquence, il les transmet à la Cinquième Commission pour examen.

Note

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).*